

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DU LOGEMENT

EPIDe

Le dispositif Défense, 2ème chance



L'Établissement Public d'Insertion de la Défense

- est un établissement public administratif (EPA)
- Créé par l'ordonnance du 2 août 2005
- Placé sous la double tutelle :
 - du Ministère de la Défense
 - du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement
- En charge du dispositif « Défense, 2^e chance », financé par le Plan de cohésion sociale.



La mission de l'Établissement Public d'Insertion de la Défense

- Assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes volontaires au terme d'un projet éducatif global, la formation dispensée contribuant à une insertion durable
- Favoriser leur entrée dans la vie active
- En leur proposant un parcours adapté

60.000 jeunes sur un total de 800.000 sont identifiés chaque année comme étant dans cette situation lors des Journées d'Appel de Préparation à la Défense.

Pour réaliser cette mission, l'EPIDe

- Crée et gère des centres de formation civils, les **centres « Défense, 2ème chance » (CD2C)**
- Organise les formations dispensées dans ces centres
- Accueille et héberge les jeunes en internat dans le cadre de ces formations qui peuvent durer de 6 mois à 2 ans

Les centres « Défense, 2ème chance »

Profil des stagiaires

- Être **Volontaire**
- Être âgé de 18 à 21 ans
- Avoir effectué sa JAPD et avoir été identifié en situation d'échec scolaire
- Être sans diplôme et sans emploi
- Être apte médicalement

Les jeunes gens et jeunes filles sont civils et volontaires : ils signent un contrat avec le centre, non assimilable à un contrat de travail.

Les centres « Défense, 2ème chance »

Statut des stagiaires

- Internes : logés et nourris du dimanche soir au vendredi après-midi
- Disposent d'une couverture sociale et médicale
- Sont tenus de porter une tenue uniforme visant à éliminer tout risque de discrimination sociale
- Doivent respecter le règlement intérieur des établissements

Les jeunes perçoivent une allocation de 140 € / mois à laquelle s'ajoute une prime capitalisée de 160 € par mois remise en fin de formation.

Les centres « Défense, 2ème chance »

Une formation très encadrée

- Une discipline définie par le règlement intérieur
- Des cours à effectif réduit : 15 élèves en moyenne
- Une organisation structurée dédiée à chaque établissement : un directeur, des enseignants, une équipe d'encadrement des jeunes et un personnel administratif

Le personnel pédagogique et d'encadrement représente 40% de l'effectif des stagiaires accueillis dans un centre.

Les centres «Défense, 2ème chance»

Profil du personnel pédagogique et d'encadrement

- Enseignants de l'Éducation Nationale, en charge de la formation scolaire et professionnelle qui interviennent également en matière de formation civique et comportementale.
- Formateurs du secteur privé assurant des vacations
- Cadres dédiés à l'encadrement des jeunes et à l'enseignement de la formation civique.

Tous volontaires et motivés par l'enjeu pédagogique et social du projet, les personnels des centres « D2C » reçoivent en interne une formation adaptée plusieurs semaines avant l'arrivée des stagiaires.

La formation dispensée dans les centres

3 modules

- Une remise à niveau des fondamentaux scolaires : français, orthographe, mathématiques, ...
- Une éducation civique et comportementale composée de cours et mise en pratique quotidienne
- Une pré-formation professionnelle en concertation avec les employeurs et les structures existants localement, devant favoriser l'embauche dans des secteurs d'emploi déficitaires : hôtellerie/restauration, BTP, services à la personne, transport & logistique, services aux entreprises,

S'y ajoutent des activités physiques, une participation aux tâches quotidiennes liées à la vie en collectivité ainsi que le respect de l'autorité.

La formation dispensée dans les centres

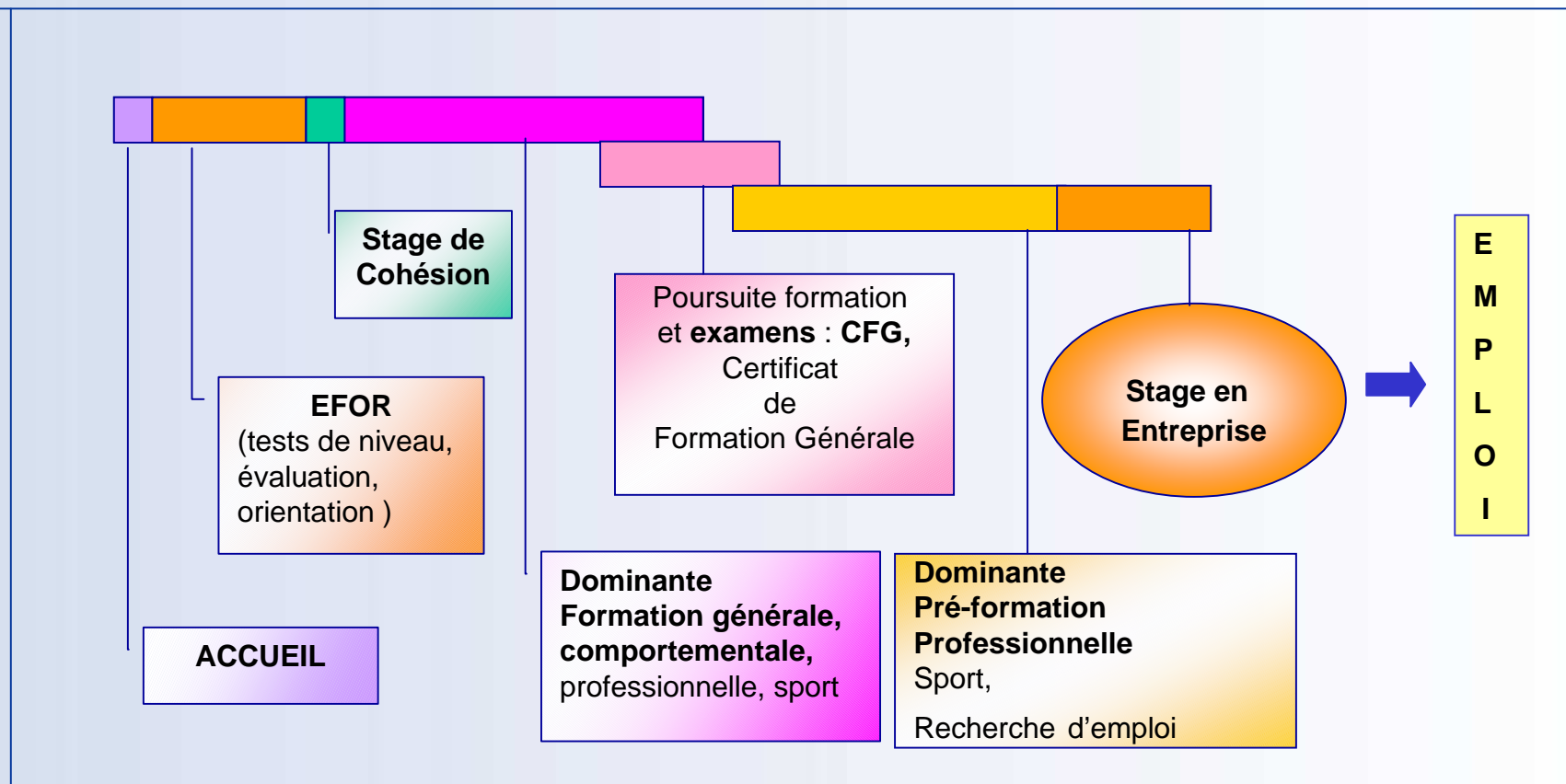
Les objectifs du programme de formation

- Faire acquérir aux jeunes le niveau du Certificat de Formation Générale (= *niveau de l'ancien Certificat d'Etudes*) ainsi qu'une attestation de formation civique.
- La pré-formation professionnelle doit permettre l'apprentissage d'un métier et offrir aux jeunes la possibilité :
 - ⇒ soit de poursuivre leur apprentissage dans une filière de formation classique,
 - ⇒ soit de les aider à trouver un emploi : stage en entreprise, contrat d'apprentissage, embauche.

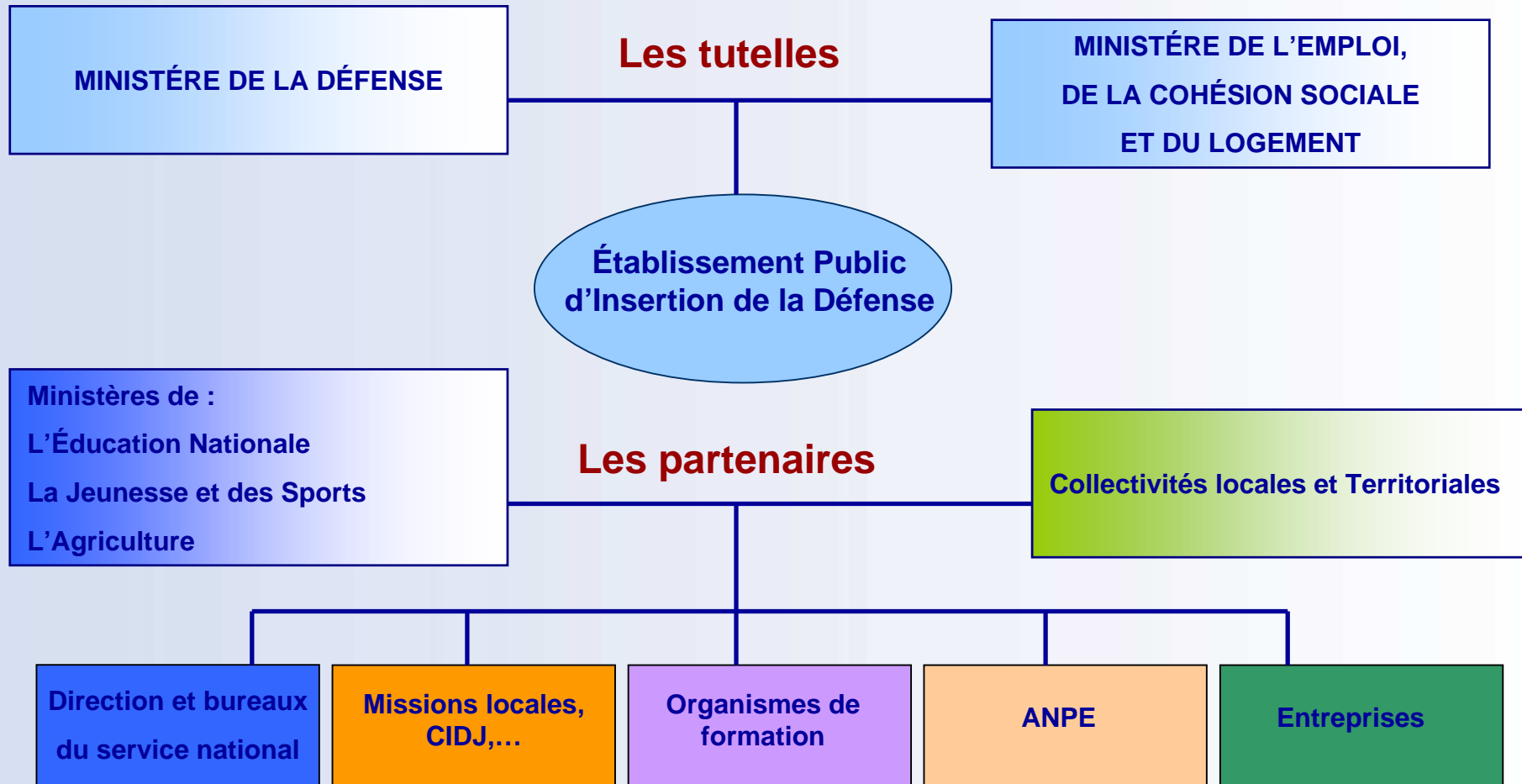
Des formations complémentaires aux modules de base sont également proposées : initiation à l'informatique ou apprentissage de l'anglais par exemple.

L'Établissement Public d'Insertion de la Défense

Le programme type : 10 à 12 mois en moyenne



Les partenaires de l'EPIDe



La candidature et l'inscription des jeunes

